

Compte rendu du conseil de Laboratoire

Mercredi 20 juin 2018

Etaient présents :

Lisa Bargier, Aurélie Bergon, Christine Brun, Christophe Chevillard, Lucie Khamvongsa-Charbonnier, Eve-Lyne Mathieu, Nathalie Lalevée, Pascal Rihet, Laurence Roder, Hortense Vachon.

Rapporteur: Myriam Ramadour

Point informations :

- Le règlement intérieur a été envoyé aux 2 tutelles. L'Inserm a répondu et fait quelques modifications mineures ainsi qu'une majeure : **l'obligation de tenir un registre d'entrée pour les visiteurs**. Cette mesure de protection est obligatoire pour les unités protégées, ce qui est notre cas du fait du TGML. La classification entre « unité protégée » et « ZRR » est encore en cours d'évaluation par les services de Sécurité Défense mais il est fort probable que le TAGC reste « unité protégée ». L'AMU est en cours de relecture du RI.
- Le TAGC participe à deux dossiers de candidature en réponse à un appel d'offre de l'AMU dont le but est de « structurer la Recherche et améliorer l'articulation Formation / Recherche ». L'un des projets est porté par Jean-Paul Borg (Onco-Immunologie) et l'autre par Nicolas Levy (génétique, maladies rares). Il n'y a pas de financement prévu mais ceci permettra au TAGC de se positionner pour des appels d'offre au niveau national. Laurence Roder souhaiterait les dossiers, Pascal Rihet les fournira. Sur le projet avec M Borg, seul Pascal Rihet est nommé en tant que directeur du TAGC mais sur le projet avec M Levy, tous les chercheurs concernés apparaissent. Nathalie Lalevée ajoute que lorsque seul le directeur est cité, on peut ajouter les chercheurs au fur et à mesure.
- Remplacement de Nordine Abdoul-Galil et Myriam Ramadour durant les congés d'été. Le remplacement est finalisé, une même personne remplacera les 2 postes. Sur le plan financier, la partie de Nordine, à raison de 5h30 par jour pendant 20 jours est répartie entre les différents laboratoires du TPR2 selon leur masse de livraisons, la partie de Myriam, à raison de 1h30 à 4h par jour (selon les dates) est à la charge unique du TAGC. Le remplacement sera assuré du 26 juillet au 31 août. Un compte sera créé au remplaçant et Aurélie Bergon créera un dossier commun permettant le suivi de la gestion.
- POLYTECH : Pascal Rihet a participé à une réunion avec la nouvelle direction de l'école POLYTECH. Constatant que peu de diplômés continuent leurs cursus en thèse, Polytech veut accroître ses liens avec les acteurs de la recherche marseillaise, en proposant des visites de laboratoire, des stages d'observation en unités de recherche dès la première année, une présentation des laboratoires à Polytech... Des liens existent déjà avec les filières de formation puisque nous accueillons des étudiants en stage et en TP mais Polytech souhaite

étendre ces interactions. Le problème administratif de l'accueil des étudiants pour les TP n'est cependant pas encore résolu au niveau de l'université.

- Site Web : Faites le vivre ! Il faut que tous les membres du TAGC s'investissent pour alimenter les actualités, le directory, ajoutent des photos... Pour les publications, elles doivent être mises à jour pour maintenir la liste de publications. Par ailleurs, le bonus financier accordé annuellement par l'Université dépend de l'affichage de nos publications et du respect de la charte AMU. La règle est la suivante :
 - Rentrer la publication dans HAL et l'alimentation du compte personnel et de la liste des publications se fera automatiquement sur le site.
 - Pour les publications en « open access », il faut mettre l'article entier ou si ce n'est pas possible, la notice sèche sur la base du PMID.

Christophe Chevillard précise que de nouvelles règles d'affiliation à l'université ont été diffusées. Il faut écrire : Aix Marseille Univ, INSERM, TAGC, Marseille, France. Les agents CNRS peuvent ajouter leur institut en plus.

- Label CNRS : l'INSB-CNRS a donné son accord mais la DAS-CNRS attend l'accord de Mme Claire Giry, directrice générale de L'Inserm. Malgré 3 demandes envoyées par P Rihet, pas de réponse. En accord avec M Dominique Nobile, une nouvelle relance sera faite par Pascal Rihet avec copie aux directeurs des instituts thématiques du CNRS et de l'INSERM. Hortense Vachon demande des précisions sur l'intérêt de ce label. Pascal Rihet répond que l'intérêt est de pouvoir demander des sources de financements différents et de présenter des personnes sur les concours CNRS, en particulier en bioinformatique. Christophe Chevillard ajoute que l'Inserm reconnaît peu les bioinformaticiens et que ce serait un moyen de les recruter via le CNRS. De plus la demande de labellisation est légitime car en septembre 2018, précise Christine Brun, le TAGC comptera 5 chercheurs CNRS contre 4 Inserm.

Budget récurrent du TAGC :

Le budget récurrent est passé de 121400 euros en 2017 à 97000 en 2018 malgré une hausse de l'effectif supérieure à 50% sur le dernier mandat. Malgré plusieurs demandes auprès de M Dominique Nobile et de Mme Claire Giry, il n'y aura pas de rallonge budgétaire cette année. Pascal Rihet a saisi Mme Claire Giry sur nos difficultés causées par cette diminution de budget, mais n'a pas obtenu de réponse directe à ce jour. Cette baisse de budget concerne la quasi-totalité des unités de recherche de la vague C et se base sur un nouveau mode de calcul lié uniquement aux effectifs Inserm et est indépendant des résultats des évaluations.

Il faut donc continuer à demander de l'argent. Pour cette année, le rattrapage des sommes dues par ABD devrait permettre un fonctionnement « normal » si on reste prudent.

Eve-Lyne Mathieu demande quelles économies pourraient être faites. Nathalie Lalevée répond qu'il faudrait déjà utiliser les réactifs à disposition dans les frigos/congelateurs avant toute nouvelle commande. La définition des produits « commun » sera revue par la commission gérant les congélateurs à -80°C.

Pascal Rihet souhaiterait que chaque chercheur réfléchisse avec son personnel sur les manip chaque 2 mois et sur les dépenses à faire. Ceci permettrait une visibilité à 2 mois des dépenses prévues. Nathalie Lalevée explique qu'il faut souvent attendre les résultats d'une

manip avant de prévoir l'autre et qu'il pourrait être plus précis de distinguer les dépenses certaines et celles probables. Pascal Rihet explique que cette procédure permettrait d'anticiper les dépenses et le cas échéant d'arbitrer les dépenses pour pouvoir terminer l'année. Cette procédure sera également étendue aux missions à la demande de Nathalie Lalevée.

Equipements : commission du 18 juin, ARIANE septembre 2018 :

La commission équipement du 18 juin a listé les besoins d'équipements mais n'a pas pu décider des achats car restent 2 inconnues :

- les décisions de la campagne ARIANE 2017 qui n'auront lieu qu'à la fin du mois de juin. Dans la liste des demandes, nous avons déjà acheté le lecteur de plaques. Si ce matériel est choisi dans la demande ARIANE, nous pourrions récupérer cette somme.
- la participation financière des chercheurs ayant des contrats de recherche. Concernant l'équipement informatique, Christine Brun s'engage à participer à hauteur de 3400 euros et Benoit Ballester doit voir Myriam Ramadour pour le budget. Les discussions sont en cours pour les autres contrats également.

Au niveau informatique, il faut prioriser les achats. Aurélie Bergon répond que l'urgence est au niveau du stockage.

Pascal Rihet a discuté avec Dominique Nobile de la sécurité de stockage des échantillons et de la sécurité numérique. M Nobile conseille de faire une demande de financement exceptionnel à Paris avec un argumentaire. Avec l'aide d'Aurélie Bergon, Pascal Rihet préparera cette demande pour le nouveau montage informatique. La demande sera de l'ordre de 18000 euros en 2018 et 18000 euros en 2019 (à ajuster en fonction des devis). Aurélie Bergon a ajouté qu'il faut impérativement penser à mettre Laurent Calicat dans la boucle car il peut être un appui pour notre demande.

Nathalie Lalevée ajoute qu'après les demandes ARIANE 2018, il ne faudra pas hésiter à redemander des équipements car souvent il reste des fonds à la délégation. C'est d'ailleurs dans ce cadre que nous avons obtenu la centrifugeuse réfrigérée l'année dernière.

Campagne d'emploi Inserm (ARIANE septembre 2018) :

Pour Ariane 2017, 2 postes ont été acceptés à la mobilité : un AI pour le TGML et un IR bioinformatique. Ces postes sont inscrits sur EVA Inserm et sur Jobs et actualités du TAGC. Des candidatures ont été reçues mais hors Inserm. Christine Brun précise que le poste IR ne sera certainement pas pourvu puisqu'il y a peu de bioinformaticiens à l'Inserm. Aurélie Bergon précise qu'après la campagne de mutation, qui est obligatoire, les postes pourront être ouverts au concours. Pascal Rihet précise que ceci n'est pas automatique et fera l'objet d'un nouvel arbitrage. Il ajoute que la mobilité devrait être proposée jusqu'en décembre 2018 (à confirmer toutefois par la RH de l'INSERM).

Les demandes suivantes sont envisagées:

- 1 IR bioinformatique pour le TAGC
- 1 AI et/ou 1 IR pour le TGML (à prioriser par Béatrice Loriod)
- 1 IE pour la BCF

La décision sera prise en collège de direction en septembre en fonction de l'évolution de la campagne de mobilité en cours.

Lucie demande quand se fera la campagne de recrutement si les postes sont mis au concours. Pascal Rihet répond à l'automne.

Campagne d'emploi AMU :

Suite à des désaccords internes à l'AMU, la campagne d'emploi pour les ingénieurs n'est pas encore lancée. Cependant, Pascal Rihet a déjà discuté avec les autres DU du TPR2 et un consensus a été trouvé sur une demande commune d'un technicien pour la plateforme de culture cellulaire. Pour notre unité, nous rajouterons une demande pour 1 IR bioinformatique pour le TAGC.

Scénario de migration des serveurs vers les data centers :

Plusieurs scénarios ont été identifiés en réunion chercheurs :

- A : on garde le cluster
- B : on diminue le cluster
- C : on effectue un éclatement total du cluster avec passage et backup entre ici et Mésocentre pour sécuriser les données. Achat de serveurs prévus, avec copie intégrale du cluster et utilisation gratuite du cluster.
- D scénario vite abandonné : rester sur le schéma actuel et remplacer les serveurs au coup par coup.

Lucie Khamvongsa-Charbonnier demande si des autorisations seront nécessaires. Christine Brun répond que oui et Aurélie Bergon ajoute que ces autorisations sont toujours données si on ne demande que de petites capacités. Pascal précise que du matériel restera sur place au TAGC pour les créations et phases de test. Aurélie Bergon confirme que Mésocentre n'accepte que des choses finalisées. Christine Brun complète en disant qu'une formation interne sur l'utilisation du Mésocentre sera impérative.

Le choix se porte sur le scénario C : on diminue le cluster actuel (utilisé à 5% pour l'instant), on passe en HPC (high performance computing) _> mini cluster et stockage en backup à Saint Jérôme.

Vote : oui à l'unanimité.

Livret d'accueil :

Les livrets d'accueil en français et anglais ont été finalisés. Lisa Bargier et Eve-Lyne Mathieu ont proposé quelques modifications qui seront prises en compte dans la nouvelle version.

Questions diverses :

Pourquoi ne pas généraliser le livret des entrées au bâtiment ? Pascal Rihet répond qu'une demande a été faite aux autres DU mais que les autres unités n'ayant pas le statut d'unité protégée, ne sont pas soumises aux mêmes règles.

Ne pas oublier de faire émarger toute personne étrangère au TAGC entrant dans l'unité. Le livret se trouve à l'entrée du bâtiment.

Prochaine réunion automne 2018